



RENOVATION ENERGETIQUE DE VOTRE LOGEMENT

Ne laissez pas vos dépenses de chauffage s'envoler !

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys et l'Espace Conseil France Rénov accompagnent les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat ancien (amélioration énergétique, traitement de logements dégradés) en étudiant votre projet et mobilisant des subventions publiques provenant de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional des Hauts-de-France, du Département du Nord, des Caisses de retraites etc...

LES BONS REFLEXES POUR VOTRE PROJET DE RENOVATION :



CONTACTEZ LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT (03 62 42 00 31) Afin de vérifier la faisabilité de votre projet de rénovation et prendre un rendez-vous personnalisé avec le Conseiller France Rénov du territoire pour vérifier les subventions auxquelles vous aurez droit.



Ne donnez pas suite aux entreprises qui disent être mandatées par des organismes publics (les services publics ne démarchent jamais)



Recherchez vos entreprises (labélisées RGE) sur le site <https://france-renov.gouv.fr/> et sollicitez les entreprises du territoire pour vos devis. Vous pourrez vérifier la qualification des entreprises et leurs compétences sur ce site.



Ne versez aucune somme d'argent et ne signez pas les devis dans la précipitation, ni plan de financement. Toutes demandes de subventions doivent se faire avant les travaux.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :

- **Le Guichet Unique de l'habitat au 03 62 42 00 31** (permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30)

Service public neutre et gratuit avec un accueil sur rendez vous personnalisé et en permanence